

**ASSOCIATION POITOU-CHARENTES DES AUDITEURS DE
L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE**

Siège social : Préfecture de la Vienne – 7 place Aristide Briand – BP589 – 86021 Poitiers cedex

Procès-verbal
COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 6 novembre 2021 à 9 h 30

Réunion et repas au restaurant « Le Cheval Blanc » à 8 Avenue Gambetta - 79400 Saint-Maixent l'École.

Présents (16) : Michel ARNOULT (17), Mark BILLOT (79), Christian CHAUVET (17 - **Trésorier**), Damien DJANIKIAN (86), Jean-Claude DUCHET (16), Dominique FAURE (16), Marc FIARD (86 – **Secrétaire général**), Bernard FONTAINE (79), Aïda JAAFAR (86), Jean-Louis LOBSTEIN (79), Pierre MENANTEAU (16), Paul MORIN (17 - **Président**), Philippe MOUNIER (17), Muriel OUVRARD (16), Henri SCIARA (86), Charles THOMAS (86).

Excusés avec pouvoir (0) : Néant.

Excusés (3) : Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE (17), Catherine HERAULT (17), Jean-Pierre VANOYE (79).

Invités (1) : Pascal WIERZBICKI (79).

I- Discours introductif de Paul MORIN (Président).

Préambule.

En cette fin d'année civile, je souhaite apporter des remerciements appuyés à :

- **Jean-Claude DUCHET**, président de l'AR-18 jusqu'en juin dernier, pour son engagement totalement désintéressé pendant de longues années à nos côtés. Je souhaite d'ailleurs, que Jean-Claude soit, le moment venu, notre prochain candidat au conseil d'administration de l'Union-IHEDN. **Merci Jean-Claude.**
- **Henri SCIARA**, président d'honneur de notre association, pour son travail et la représentation de l'AR-18, qu'il a assurée au Conseil d'Administration de l'Union jusqu'en juin dernier. **Merci Henri.**
- À notre trésorier **Christian CHAUVET** qui a succédé à Daniel BIRON en juin dernier. Je remercie Christian pour ses importants travaux d'été et d'automne. Il aura la parole tout à l'heure pour en évoquer l'ensemble. **Merci Christian.**
- À notre secrétaire général **Marc FIARD** pour son engagement et pour l'interface qu'il assure avec l'Union, c'est le sens de notre organisation. (Marc aura également la parole tout à l'heure). **Merci Marc.**
- Au Comité des Deux-Sèvres (**Jean-Louis LOBSTEIN**, **Bernard FONTAINE** et **Mark BILLOT**) pour l'organisation de ce CoDir à Saint-Maixent-l'École. **Merci à tous.**
- À tous les comités, leurs vice-présidents et **tous les membres du CoDir régulièrement présents.** **Merci Dominique, Merci Jean-Louis, Merci Marc, Merci Michel.** Mesdames et Messieurs, je vous remercie toutes et tous.

Je souhaite donc la bienvenue au comité directeur au Général **Michel ARNOULT** et à **Jean-Marc BRAULT de BOURNONVILLE** qui devait nous rejoindre et qui a dû renoncer au dernier moment.

Enfin, je salue la présence et je souhaite aussi la bienvenue comme auditeur libre à **Pascal WIERZBICKI** du comité des Deux-Sèvres.

Minute de silence.

Avant de lancer cette réunion, je ne peux passer sous silence notre départ récent d'Afghanistan où nous avons laissés 90 de nos soldats. Nous pensons bien évidemment à eux, à leurs familles (parents, épouses, compagnes, à leurs enfants et à leurs proches). Ces terribles drames familiaux auront bien du mal à se cicatriser. En leur mémoire, nous leur devons, tous ensemble, de respecter une minute de silence.

Après ces quelques mots de préambule, je souhaite faire maintenant une déclaration officielle et ce sera le point numéro 1 de notre ordre du jour.

Déclaration du président.

À une période où nos valeurs sociétales sont menacées à l'extérieur de nos frontières mais aussi à l'intérieur de notre pays, je voudrais toutes et tous, vous remercier de tout cœur pour toutes les actions, engagements, représentations que vous avez déployées et assurés au titre de l'IHEDN et au profit de la défense globale qui nous est chère. Je pense notamment, à toutes les actions menées auprès des nouvelles générations qui sont l'avenir du pays et qui défendront bientôt nos institutions. En ce sens, la transmission de nos valeurs est fondamentale.

Cependant, dans l'esprit de notre engagement désintéressé et du toujours plus dans lequel on essaie de nous entraîner, je ne souhaite pas que nous devenions des professionnels du bénévolat et que trop d'obligations prennent le pas sur nos choix d'actions librement consenties.

Mais je souhaite cependant (*et ce n'est qu'un souhait*), être un président d'association qui n'impose rien mais qui doit convaincre. C'est donc le plaisir de se retrouver qui prévaut et qui permet aussi la bonne exécution des actions choisies.

Je souhaite donc que nous orientions ou que nous poursuivions les actions déjà engagées autour deux axes.

1° Des actions lisibles dans nos départements qui permettent de nous faire connaître et donc reconnaître auprès des institutions locales. Ce sont ces actions qui nous donnent ou nous donnerons toute la lisibilité nécessaire pour évoluer positivement.

2° Le sujet d'études national qui est un juste retour vers l'Union. Nous disposons maintenant d'une cellule opérationnelle pour engager ces travaux. Tous mes remerciements iront donc à **Jean-Louis LOBSTEIN** qui a accepté d'en animer les travaux, à **Charles THOMAS**, à **Nghia NGUYEN**, à **Bernadette GRIGNON** et au **Général Philippe MOUNIER**.

Me concernant, à ce jour, puisque précédemment j'étais un infâme cumulard -bénévole s'entend- (*donc très occupé par le comité 17 et l'AR*), je vais me consacrer totalement à l'AR-18.

Mes premières actions concrètes à partir de ce mois-ci :

- Demande de rendez-vous à la rectrice d'académie à Poitiers.
- Courrier de présentation à la préfète de région.
- Courrier de présentation au président de conseil régional.
- Courrier de présentation aux quatre préfets territoriaux.
- Participation au forum des associations organisé par l'Union en décembre au Havre.
- Mise en place d'une cellule de communication active auprès des médias locaux, en m'appuyant notamment sur notre camarade **Henri SCIARA**, journaliste honoraire disposant toujours de contacts dans son milieu professionnel et sur **Aïda JAFAR** qui est très présente dans les milieux ouverts. L'objectif est bien évidemment de valoriser nos actions et de leur donner encore et encore plus de la lisibilité. C'est un choix et un pari. J'espère que nous serons entendus. N'oublions pas non plus notre site internet qui est ouvert vers l'extérieur et qui nous permet de communiquer à moindre frais. L'animation en revient à **Christian CHAUVET** et **Jacques TABARY** que je remercie.
- Étude d'une adaptation des statuts de notre AR face aux évolutions administratives notamment. Le **Général Philippe MOUNIER** a commencé à réfléchir à cette question. Il serait souhaitable qu'il soit accompagné d'une équipe régionale pour faire des propositions.

- Présence également aux réunions du trinôme académique qui est animé par **Catherine HERAULT** et **Muriel OUVARD**. Le trinôme académique est l'un des piliers des actions développées par l'Union.
- Enfin, présence également à toutes actions que vous organiserez si mon appui est nécessaire, pour vous épauler.

Nous sommes également engagés, avec **Catherine HERAULT**, depuis juin dernier, dans l'organisation de la 225^e session régionale qui se déroulera en 2022 en Nouvelle-Aquitaine avec la première semaine à La Rochelle en janvier. Beaucoup de déplacements ont été effectués et ça n'a pas été de tout repos. Nous en reparlerons tout à l'heure et dans ce contexte, c'est également notre crédibilité qui est en jeu.

Au plan de l'organisation de l'AR dans ses relations avec l'Union et les autres AR.

Notre AR est une association indépendante, de plein exercice et à dimension humaine. J'en défendrai toujours, bec et ongles, le dimensionnement et le statut. Nous ne sommes pas à plus d'une 1 heure 30 les uns des autres.

En ce sens, c'est bien évidemment la proximité qui crée les conditions de l'efficacité de nos actions.

Le seul point de contact avec la délégation générale, le secrétariat général et le président de l'Union, c'est moi-même, notre secrétaire général **Marc FIARD** pour tout ce qui a trait au secrétariat et notre trésorier **Christian CHAUVET** pour ce qui le concerne.

Notre crédibilité tient au respect de cette mise en place et j'y veillerai personnellement. La cacophonie n'a jamais renforcé la cohésion d'un groupe et donné une image positive de celui-ci.

Une seule mission transversale est actuellement qualifiée pour son exercice, c'est la délégation dont dispose **Catherine HERAULT** concernant le **trinôme académique** et particulièrement pour participer aux réunions nationales (*présentiel ou distanciel*) de même qu'au colloque interacadémique qui se déroulera en novembre prochain à Bordeaux. **Muriel OUVARD** qui est chargée de la formation des enseignants au trinôme académique, se joindra à Catherine à cette occasion. Je vous remercie Mesdames pour vos actions respectives.

Tout déplacement ou tout contact « officiel » engageant l'AR au-delà de son périmètre géographique, devra être dûment autorisé en amont par le Président. Les relations amicales que chacun peut avoir et entretenir avec des camarades extérieurs ne me concernent bien évidemment pas.

Dans l'hypothèse où d'autres missions nécessitant un engagement transversal viendraient à se faire jour, je ferai naturellement évoluer ma position et donnerai toute latitude aux camarades concernés pour une bonne exécution de leurs actions. Je pense notamment au sujet d'études dont nous parlerons tout à l'heure.

Il n'y a pas de système parfait, allons dans le sens de la perfection, **gardons une grande ouverture d'esprit, respectons nos différences, et ne perdons pas de vue les valeurs et l'amitié qui nous lient.**

Je vous propose donc de passer au point numéro 2 de l'ordre du jour.

II- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 26 juin 2021.

Le comité directeur prend acte du procès-verbal du 26 juin 2021 dont la lecture a été faite par le secrétaire général et approuve celui-ci.

Le comité directeur prend note du retrait de la demande de subvention de **Aïda JAAFAR** concernant le projet « On ne construit pas l'Histoire avec une gomme » dès lors que ce projet est totalement financé.

III- Informations générales sur l'Union IHEDN.

Compte-rendu par **Paul MORIN** de la visioconférence avec le président de l'Union.

Du fait de nombreuses erreurs relevées dans le projet d'annuaire papier 2021, le Président de l'Union-IHEDN a décidé de ne pas éditer ce document.

Christian CHAUVET, trésorier et à la demande de l'Union-IHEDN, a mis à jour les données concernant les membres de l'AR-18. Celles-ci ont été transmises à Paris. Relevées sur l'annuaire électronique que chacun a renseigné, ces données serviront de base à la rédaction de l'annuaire papier 2022.

Depuis la nomination du **Général DURIEUX** en juillet dernier en qualité de directeur de l'IHEDN, l'Union est dans l'attente d'orientations. Une équipe renouvelée à la direction de l'Union prend également ses marques. 2022 devrait nous apporter un nouvel éclairage. Concernant l'aspect financier, le Président de l'Union-IHEDN s'est engagé à produire des comptes financiers positifs en 2021 et en 2022. Par souci d'économie, l'appel d'offres de la revue défense a été dénoncé et réattribué.

Le président de l'Union-IHEDN s'interroge également sur les orientations de l'Union à moyen terme. Au plan juridique, devons-nous rester une union d'associations ou devenir une fédération d'associations ? union ou fédération ? C'est la question récurrente de l'absorption éventuelle de l'AR-18 par l'AR-1.

Paul MORIN estime impératif de préserver l'indépendance de l'association par l'actualisation des statuts et par le développement sur le terrain de la culture de proximité, synonyme d'efficacité (*relation avec les préfets, la rectrice d'académie, les délégués militaires, les classes défense et de sécurité globale ...*).

Le comité directeur a ensuite approuvé le cartouche de l'AR-18 qui fera l'objet d'une diffusion ultérieure.

IV- Vice-présidence du comité de Charente-Maritime.

Paul MORIN présente la candidature du Général de gendarmerie (2S) **Michel ARNOULT** aux fonctions de vice-président du comité de Charente-Maritime.

Le comité directeur approuve à l'unanimité la candidature du général ARNOULT aux fonctions de Vice-président du comité de la Charente-Maritime.

Composition du bureau

Président :	M. Paul MORIN - 74 avenue de Bonnemie - 17310 Saint-Pierre d'Oléron
Vice-Président (16) :	M. Dominique FAURE - 13 route de Peusec - 16430 Balzac
Vice-Président (17) :	M. Michel ARNOULT - 14, Impasse du Haut Rillon – 17340 Châtelailon-Plage
Vice-Président (79) :	M. Jean-Louis LOBSTEIN - 22 route de la Barre - 79160 Beugnon-Thireuil
Vice-Président (86) :	M. Marc FIARD - 40 boulevard du Colonel Barthol - 86000 Poitiers
Secrétaire général :	M. Marc FIARD - 40 boulevard du Colonel Barthol - 86000 Poitiers
Trésorier :	M. Christian CHAUVET - 6 Rue du Port - 17340 Yves
Consultant :	M. Jean-Claude DUCHET - 9 rue des Prés - Les Gibauds - 16600 Mornac

V- Membres associés.

Paul MORIN présente la candidature de deux membres associés au sein de notre AR :

- Lieutenant-colonel **Xavier ANCELLE**, délégué militaire départemental adjoint [DMDa] pour la Charente-Maritime.
- Professeur des universités **Thierry POULAIN REHM**, doyen honoraire de la faculté de droit de La Rochelle

Le comité directeur a salué l'efficacité, la compétence et les échanges de grande qualité avec le Lieutenant-colonel **Xavier ANCELLE**.

Le comité directeur a également salué l'engagement du Doyen honoraire **Thierry POULAIN REHM** à l'égard de l'IHEDN :

- Hébergement des Lundis de l'IHEDN à la faculté de droit.
- Mise à disposition de locaux pour la 225^e session régionale.
- Projet d'organisation à l'université d'une journée thématique traitant de la défense et de la citoyenne.

Le comité directeur approuve à l'unanimité les candidatures de **Xavier ANCELLE** et de **Thierry POULAIN REHM**.

VI- Réflexions sur l'évolution des statuts de l'AR 18.

Philippe MOUNIER donne connaissance au comité directeur de ses propositions pour une relecture des statuts de l'AR-18.

Il présidera le groupe de travail constitué à cet effet :

- Philippe **MOUNIER** (17)
- Michel **ARNOULT** (17)
- Christian **CHAUVEY** (17) (*secrétaire du groupe de travail*)
- Mark **BILLOT** (79)
- Dominique **FAURE** (16)
- Marc **FIARD** (86)

VII- Sujet d'étude national 2021-2022. Travail collectif avec un pilote.

Sollicité par le président pour assurer la charge de responsable des études, **Jean-Louis LOBSTEIN** précise qu'il a accepté le défi avec plaisir et se propose de définir ici les objectifs de cette mission, du moins telle qu'il l'a comprise.

Il considère qu'il importe de prendre tout d'abord en considération les difficultés rencontrées au sein du comité des Deux-Sèvres (*les mêmes causes ont pu produire les mêmes effets dans les autres départements*) :

- Suite à la longue période de sommeil due aux confinements successifs, les membres sont très peu nombreux à revenir aux réunions mensuelles.
- Et ceux qui reviennent affichent un refus farouche de traiter les sujets proposés par l'Union-IHEDN, qu'ils jugent « scolaires » et pour lesquels ils estiment ne pas avoir une expertise suffisante.
- En outre, et c'est une question récurrente, ils se demandent toujours qui lit les rapports produits ; la question est d'autant plus pertinente qu'il n'y a jamais eu dans le passé aucun retour suite à l'envoi de travaux.

Le nœud des problèmes est bien là. Une étude sur un sujet scolaire et abscons selon une méthodologie dont on ne veut plus et avec des finalités qui n'ont pas évoluées depuis 30 ans ! Le sujet de cette année, " les enjeux géopolitiques sur la sécurité des Français : jeu d'échecs ou jeu de rôles ?", est dans ses attendus une caricature de ce constat.

Dès lors, poursuit Jean-Louis LOBSTEIN, les missions du responsable des études peuvent prendre forme :

- **Rôle de coordination** : qu'est ce qui se fait ou ne se fait pas dans les départements ? Sujet national, sujet local ou autre (comme la préparation d'une table ronde qui sera suivie d'une synthèse écrite à publier sur notre site). Quelles sont les difficultés rencontrées ? Etc.
- **Rôle d'impulsion** pour engager malgré tout une étude là où rien ne se fait actuellement. Impulsion aussi pour trouver et mettre en œuvre de nouvelles formes d'études selon de nouvelles modalités. Impulsion encore pour attirer de nouveaux auditeurs. Pour donner du sens, il a été proposé que les travaux réalisés soient présentés par les intéressés lors de l'AG : voilà qui générerait une force d'impulsion et donnerait beaucoup de motivation.
- **Les études sont aussi l'occasion de travailler en équipe** dans les quatre départements malgré l'éloignement :
 - Un collectif a été créé à cet effet où chaque comité est représenté.
 - Le dispositif de visioconférence facilitera ce travail à distance.
 - Peut-être peut-on envisager à moyen terme de conduire une étude commune aux quatre comités grâce à la technologie de la visioconférence valorisée par la crise sanitaire ?

Le collectif doit se réunir prochainement par visio-conférence pour examiner ces différentes pistes et élaborer un plan de travail.

Paul MORIN estime, pour sa part, qu'il est souhaitable de traiter le sujet national sans pour autant renoncer aux travaux d'initiative locale. Mais il n'y a bien évidemment aucune obligation.

VIII- La 225^e session régionale en Nouvelle Aquitaine en 2022.

Paul MORIN estime que les frais d'inscription (1600 €) sont prohibitifs. Il commente par ailleurs les péripéties de l'organisation en cours de la 225^e SR et annonce, à ce jour, 34 inscriptions pour 50 places.

IX- Bilan du Service National Universel (SNU) 2021 et perspectives.

Paul MORIN constate que l'AR-18 a été, par ses auditeurs volontaires et bénévoles, présente dans les quatre départements dans le cadre de la Journée Défense Mémoire (JDM) intégré dans la phase de cohésion (12 jours), pour animer ou être en appui de l'animateur du jeu décision défense.

Concernant, l'année 2022, il est prévu 3 sessions de cohésion pour accueillir 50.000 jeunes volontaires de 15 à 17 ans.

- du 13 au 25 février
- du 12 au 24 juin
- du 3 au 15 juillet

X- Le mot du Trésorier.

(Bilan financier, état des effectifs cotisants, organisation et perspectives)

Passation de consignes.

- Passation de consignes de la fonction Trésorier le Mardi 3 août 2021 de 12 h 30 à 16 h 30.
- Procès-verbal de prise de fonction en date du 18 septembre 2021 et diffusé aux membres du CoDir.
- Depuis la prise de fonction, la comptabilité est tenue à l'aide du logiciel libre **Grisbi**.
- Les états de présentation et le registre journal sont édités avec le tableur Excel.

Rapport Financier au 10/11/2021.

- **Compte de Résultat :** **- 319,65 €**
 - Produits (recettes) : 7 231,00 €
 - Charges (dépenses) : 7 550,65 €
- **Comptes financiers :** **20 643,70 €**
 - Compte courant : 3 524,18 €
 - Encours courant : - 896,55 €
 - Livret d'épargne : 18 016,07 €
- **Encours de :** **- 896,55 €**
 - CIC Retro commission : 1,05 €
 - Rallye 86 / 2021 (AGPM Tego): - 110,00 €
 - Rallye 86 / 2021 (GSBDD) : - 620,00 €
 - Rallye 86 / 2021 (Croix Rouge) : - 250,00 €
 - Rallye 17 / 2021 (DPMA) : - 17,60 €
 - Rallye 16 / 2021 (SMLH) : 100,00 €

Engagement des dépenses.

L'engagement des dépenses n'est pas satisfaisant. Il convient de mettre en œuvre des procédures cadrées :

- **L'exécution des dépenses** dans le cadre des rallyes citoyens laisse à désirer, à l'exception de la Charente-Maritime où le DMD adjoint applique scrupuleusement les consignes :
 - Transmission du devis de réalisation des badges devant être financée par les crédits DPMA.
 - Réception le jour de la prestation de la facture émise par le fournisseur avec les mentions ad hoc (*Objet de la prestation, adresse de livraison, adresse de facturation, IBAN*).
 - Paiement de la facture par virement bancaire dans les trois heures après certification orale de la bonne exécution en quantité et en qualité.

- **De même, les modalités de remboursement des frais de déplacement** doivent être précisées. La procédure à utiliser est décrite par la fiche relative aux Frais engagés par les bénévoles et **soumise à discussion**. Application d'une règle simple mais efficace : **QUI commande PAYE**.
- **Il convient d'optimiser la concertation** entre les différents responsables de l'association pour en assurer une meilleure gestion.

Rescrit mécénat.

La demande d'un rescrit mécénat a pour but de vérifier que l'association AR-18 est un « **organisme d'intérêt général** » au regard des articles 200 et 238 bis du CGI et qu'elle est en mesure de délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit, pour les donateurs, à une réduction d'impôt.

- Demande du 18 juillet 2021 transmise par Marc FIARD, par courriel électronique du 19 juillet 2021, au service juridique pour examen et prise de position.

En l'absence de réponse au-delà d'un délai de 6 mois, aucune amende fiscale ne pourra être appliquée pour émission irrégulière de reçus de dons tant que l'administration n'aura pas répondu.

Frais engagés par les bénévoles.

Les frais engagés par les bénévoles font l'objet d'un article sur le site avec les modèles à utiliser :

- **SNU et règle générale :**

« *Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole* » et permettant l'édition d'un reçu fiscal et l'obtention d'une réduction d'impôt. Cf **Annexe 1**.

- **Cas particulier d'un bénévole non imposable :**

« *Remboursement de frais réels engagés dans le cadre d'une activité bénévole* » et faisant l'objet d'une autorisation, dans la limite des crédits disponibles, validée par le Président (*montant inférieur à 100 € ou par le bureau réduit [Président, Secrétaire général, Trésorier et Vice-Président du comité du bénévole]* pour les montants supérieurs).

L'indemnité kilométrique du bénévole sera appliquée si elle est inférieure au montant de la facture de carburant. Pour un bénévole faiblement imposable, dans le cas où le montant de la réduction d'impôt est supérieur au montant de l'impôt, il ne peut pas y avoir de remboursement de la différence par les services fiscaux.

- **Les deux modèles de formulaire à utiliser font l'objet des Annexes 4 et 5.**

Cas particulier : activités AR-18 validées par le CoDir.

Exceptionnellement, l'AR-18 peut envisager un remboursement des frais :

- L'activité susceptible d'être prise en compte doit faire l'objet d'une programmation et être présentée et validée par un CoDir (*en présentiel ou par échange de courriels*).
- Comme pour les demandes d'allocations DPMA, un budget prévisionnel doit être présenté. L'activité retenue étant inscrite au plan des activités de l'année A+1 afin d'être consignée au budget et financée.
- Toute participation à une activité non validée le CoDir sera considérée comme relevant d'une démarche personnelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Le CoDir pourra par contre considérer que l'activité en cause est valorisante pour l'association et autoriser la transformation de la demande remboursement de frais en demande d'abandon de frais en vue d'émettre un reçu fiscal pour l'intéressé.

Cas pratique : Déplacements d'un bénévole pour une mission relevant de l'AR-18.

- **1^{ère} solution.** Remboursement des frais réels exposés **soit 60,50 €** avec les justificatifs suivants :
 - 21/09/2021 : Ticket de péage de point A à point B pour 2,70 €
 - 21/09/2021 : Ticket client station-service de point C pour 44,00 € de Gazole
 - 22/09/2021 : Ticket de péage de point A à point D pour 6,90 €
 - 22/09/2021 : Ticket de péage de point D à point A pour 6,90 €
- **2^{ème} solution.** Déclaration de renonciation au remboursement de ses frais par le bénévole contre la remise d'un reçu fiscal avec uniquement les justificatifs de péage et application du barème kilométrique pour un montant de **143,22 €**, soit une déduction fiscale de **94,52 € (66 %)**.
 - 21/09/2021 : De point A à point E et retour, distance de 172 km x 0,32 €/km = 55,04 €
 - 22/09/2021 : De point A à point F et retour, distance de 224 km x 0,32 €/km = 71,68 €
 - 21 et 22/09/2021 : Tickets de péages fournis un montant de pour 16,50 €
- **Si le bénévole est non imposable, il optera pour la 1^{ère} solution.** Cette option doit être validée par le Président (*montant inférieur à 100 €*) ou par le bureau réduit [*Président, Secrétaire général, Trésorier et Vice-Président du comité du bénévole*] pour les montants supérieurs), car cette décision a un impact non négligeable sur le résultat à venir. En effet, cette créance est une charge pour l'AR-18 et sera subordonné à la production du « **Formulaire Frais réels** », de l'attestation fiscale de non-imposition à l'impôt sur le revenu et de l'original des justificatifs. De même, l'indemnité kilométrique sera appliquée si elle est inférieure au montant de la facture de carburant.
- **Si le bénévole est imposable, il lui sera appliqué 2^{ème} solution.** L'émission du reçu fiscal ne pourra être fait avant fin janvier 2022, après avoir obtenu le rescrit mécénat et sera subordonné à la production du « **Formulaire Don** » et de l'original des justificatifs.

Cotisation 2022 et Annuaire Union-IHEDN 2023.

Le bulletin d'abonnement sera modifié afin de connaître les informations minimum (Prénom, Nom, Courriel, Téléphone, CP et Ville, Qualité [Auditeur – Session – N° ou Associé]) permettant la bonne connaissance des adhérents et permettre la réalisation d'un annuaire de l'Union-IHEDN sans trop d'erreurs.

Adresse postale (Rue ..., CP et Ville) uniquement pour les adhérents abonnés à la revue Défense.

Les titre honorifique et distinctions, sur justificatifs, pourront être indiqués.

Le renouvellement de l'adhésion en 2022 se fera de préférence par l'intermédiaire du site des associations **HelloAsso**. Les virements bancaires seront admis par dérogation et les chèques seront exceptionnels.

- **Avantages de la procédure [HelloAsso](#) :**
 - Édition et transmission automatique par courriel du reçu fiscal par HelloAsso.
 - De même, une carte d'adhésion avec un millésime est prévue.
- **Désavantages pour la non utilisation de HelloAsso :**
 - Pas d'édition de reçu fiscal.
 - Pas de carte d'adhésion.

Cotisants et Abonnements 2021

Comités		Nombre de cotisants		Cotisations	Revues
		Auditeurs	Associés		
C-16	Charente	9	1	10	1
C-17	Charente-Maritime	22	7	29	6
C-79	Deux-Sèvres	16	4	20	8
C-86	Vienne	31	4	35	10
AR-18	Poitou-Charentes	78	16	94	25

Projet de Budget 2022 (hors allocations DPMA car neutre)
(à valider par le prochain CoDir et à adopter au cours de l'AG 2022).

Produits / Recettes	4 000€
- Cotisations (100 adhérents x [32 € - 13 €]) =	1 900 €
- Utilisation du Livret d'épargne (activités validées en CoDir) :	2 100 €
- Dons au profit des rallyes :	100 €
Charges / Dépenses	4 000€
- Dépenses à l'initiative des vice-présidents (par comité) :4 x 100 € =	400 €
- Déficit autorisé (activités validées en CoDir) :	2 000 €
- Frais généraux (assurances, banque, informatique...) :	500 €
- Frais de déplacement réels (bénévole non imposable) :	200 €
- Dépenses au profit des rallyes :	100 €
- Organisation des réunions (AG, CoDir, ...) :	800 €

Activités validées en CoDir : Autorisation par l'assemblée générale d'utiliser l'épargne accumulée pour des activités de comités programmées dans la limite de **2 000 €** par an.

Le projet de budget détaillé pour 2022 et le compte de résultat provisoire au 10/11/2021 font l'objet des Annexes 2 et 3.

Le comité directeur décide à l'unanimité que :

- Le **projet de Budget 2022** présenté est validé et sera proposé à la prochaine assemblée générale.
- Par **principe**, les frais font l'objet d'une déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole au visa de l'article 200 du CGI et abandonnée sous la forme de don à l'association qui bénéficiaire du rescrit mécénat¹ délivre un reçu fiscal qui autorise une déduction fiscale de 66 % de la dépense engagée.
- L'**exception** est constituée par le remboursement des frais réels, après validation par le CoDir, notamment pour les membres (auditeurs – associés) non imposable à l'impôt sur le revenu et dans la limite des crédits budgétés (**200 €**).
- Le **taux du remboursement** maximum des frais de déplacement, de repas et d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, sont fixés comme suit :
 - Déplacement (*véhicule ou transport en commun*) : indemnité kilométrique du bénévole.
 - Hébergement : **70 €** par nuitée.
 - Repas : **17,50 €**.
 - **Nota.** Les frais d'hébergement et de repas ne sont applicables que pour les missions hors de la zone Poitou-Charentes (Paris, Bordeaux, Limoges, ...).
- Le règlement de la **cotisation annuelle** se fera par le **mode unique** du **virement** et par le biais de l'application **Hello Asso**.

XI- Les ressources nouvelles ?

Paul MORIN envisage demander des subventions pour financer les activités de l'association.

Il est néanmoins observé que l'association a une empreinte régionale et que, de ce fait, il est difficile de solliciter les conseils départementaux. **Aïda JAAFAR** fait également valoir que les réserves financières de l'AR-18 constituent un obstacle à une éventuelle demande de subvention.

Paul MORIN répond que le projet de budget autorisant sous conditions l'utilisation de l'épargne accumulée devient nécessaire et impérative et permettra une meilleure lisibilité des actions à conduire au niveau local et des départements.

XII- Interventions des vice-présidents départementaux et de la Déléguée au Trinôme académique.

Dominique FAURE (VP-16). Le comité 16 prévoit :

- L'organisation d'une réunion mensuelle.
- De réfléchir et de proposer un travail sur la résilience

Le Vice-président doit faire le point avec la Préfète concernant la situation des conseillers défense et sécurité au rang desquels **Murielle OUVRARD** postule.

Le rallye lycéens s'est déroulé le 13 octobre 2021.

Il est prévu :

- Trois cycles de conférence (Afghanistan, FINUL, Drones).
- Un projet de billet géopolitique en lien avec l'actualité.

Dominique FAURE demande, pour le comité 16, l'octroi d'un budget prévisionnel de 200 € pour couvrir des frais tels que ceux induits par l'accueil d'un conférencier (jus de fruit ...).

Dans le cadre du projet de Budget 2022, le comité directeur a acté le principe d'un budget prévisionnel pour chaque comité (**100 €**) à valider par l'assemblée générale.

Jean-Louis LOBSTEIN (VP-79).

Dans l'immédiat, une table ronde est prévue avec le député **FIEVET**, membre de la commission de la défense et des forces armées de l'Assemblée nationale, le jeudi 27 janvier 2022 de 15 h 00 à 17 h 00.

Les thèmes suivants sont envisagés :

- Point sur l'opération Barkhane et les évolutions prévisibles.
- La transition énergétique dans les armées.
- Sécurité civile, la protection civile européenne.

Marc FIARD (VP-86).

Depuis la rentrée du mois de septembre 2021, le comité s'est doté d'un secrétaire de séance, **Christian-Jacques MALATIA**, auditeur, et s'est organisé en commissions.

Le comité participera au rallye lycéens le 24 novembre 2021 (**Charles THOMAS**, **Charles-Antoine GARCIA** et **Marc FIARD**) et a pris contact avec Madame **BALLET-BLU**, députée et membre de la commission de la défense et des forces armées de l'assemblée nationale pour une intervention.

L'absence excusée de **Catherine AYRAULT** rend sans objet son intervention sur le Trinôme académique.

XIII- Questions diverses.

Néant.

ooOoo

Le Président clôture la séance, après avoir constaté que l'ordre du jour était épuisé.

Marc FIARD

Secrétaire général

ANNEXE 1

Le SNU en 2021



Synthèse du séjour de cohésion SNU du 21 juin au 22 juillet 2021

Les associations de l'union IHEDN ont participé à la mise en œuvre du dispositif SNU soit en tant qu'animateur, soit chef de centre SNU ou adjoint au chef de centre. La cohorte 2021 a concerné près de 15 000 jeunes et 134 journées défense mémoire. Au total une centaine de bénévoles de l'union IHEDN se sont mobilisés pour venir en renfort des animateurs militaires. Cette synthèse s'articule en deux points :

- A. La journée Défense Mémoire (JDM)
- B. Retour d'expérience des « institutionnels SNU »

A. La Journée Défense Mémoire (JDM)

➤ La formation

Le volontariat des auditeurs allié à la DSNJ (Direction du Service National et de la Jeunesse) et nos maillages territoriaux ont permis de former les membres des associations.

Cette formation est adaptée à l'objectif « animation du jeu décision défense ». Toutefois il apparaît que ces actions doivent être dispensées au plus près de la date de mise en œuvre de la journée défense mémoire. En effet, une formation trop en amont du dispositif n'offre pas une garantie suffisante dans le message à transmettre vers la jeunesse et une pique de rappel s'avère opportune. Des difficultés ont été rencontrées par certains qui n'étaient pas à l'aise avec le jeu.

Deux associations posent la question de l'acquisition du jeu afin de pouvoir être formé en interne.

➤ L'organisation de la journée

Il faut souligner la réelle interactivité entre le réseau de la DSNJ (ESNJ-CSNJ) et les membres bénévoles de l'union IHEDN.

Certains bénévoles ont été convoqués tardivement et à des lieux différents de ce qui avait été entendu. En général l'accueil s'est déroulée dans de bonne condition.

La journée défense mémoire montre une suractivité de la journée. Ainsi certains camarades ont réalisé 4 animations de 1h45 faisant apparaître des signes de fatigue sur le public.

Le fonctionnement des animateurs militaires/IHEDN n'a pas toujours été appréhendé à sa juste valeur (indifférence de la présence de l'auditeur). Une coordination plus affirmée avant le début des animations est donc nécessaire.

Beaucoup de jeunes présentent des lacunes de vocabulaires et ont des difficultés à situer les pays. Le jeu paraît être conçu pour des jeunes de terminale qui ont étudié la seconde guerre mondiale. Le jeu paraît compliqué pour des jeunes (à peine la moitié suit) et en fin de journée ils sont fatigués.

Quelques intervenants ont dû mettre en place la salle et faire face à un manque de moyen (vidéo projecteur...). La version experte du jeu perturbe le déroulement (manque de temps).

Pour autant ce jeu permet de situer la deuxième puissance maritime du monde et au travers d'une présentation dynamique donne un vernis des enjeux stratégiques de la France.

Malgré ces observations l'intérêt des stagiaires pour cette séquence est réelle et à plusieurs endroits il est souligné la bonne organisation du dispositif.

Le volontariat et le recrutement endogame offrent une situation de confort par rapport à un public intéressé. La question de l'élargissement à un public non volontaire et les différents comportements que cela peut engendrer pose la question de la soutenabilité du projet par des acteurs bénévoles.

En fin de journée à plusieurs endroits la participation de chacun a été remerciée nommément sauf IHEDN créant un sentiment de crispation envers nos camarades.

➤ **La prise en charge financière**

Beaucoup d'associations ne connaissent pas la convention établie entre la DSNJ et l'union IHEDN. L'article 4 de la convention dispose d'une part que le MINARM prend en charge le déjeuner lors des formations et lors de la JDM. D'autre part, il précise la prise en charge des dépenses par le dispositif de l'établissement d'un CERFA au titre de l'article 200 du code général des impôts. Ceci permet une déduction fiscale à hauteur de 66% de la dépense.

B. Retour d'expérience des « institutionnels SNU »

Plusieurs camarades de l'union IHEDN étaient en responsabilités au sein du dispositif (directeur, directeur-adjoint, chargé de mission, responsable de maisonnées).

➤ **Points forts :**

Les centres paraissent équilibrés au travers d'une mixité géographique et filles/garçons.

Le fait d'être volontaires et d'horizons différents a permis d'intégrer les non volontaires.

La qualité des centres d'accueil bien qu'en majorité relevant du ministère de l'éducation nationale se révèle adaptée au besoin de la mission. L'attitude des jeunes s'est révélée respectueuse et a permis des échanges de qualités notamment lors des soirées débat fortement appréciées.

Les activités encadrées par les corps en uniformes ont été plébiscitées (séjour sous la tente, parcours collectifs...).

La participation au module « entreprise et engagement dans l'entrepreneuriat » ainsi que l'animation du jeu « Europe et citoyenneté » (créer par AA IHEDN Aquitaine) ont été appréciées des jeunes.

➤ **Points perfectibles :**

La mise en œuvre dans des délais contraints font apparaître des difficultés de recrutement (territoriale) et une période trop courte de préparation souligne le manque d'anticipation de la direction en charge de ce projet. Des problèmes de tenues (il n'y a pas ta taille), de transport, de budget fluctuant révèlent une contrainte administrative financière lourde soulignant parfois le manque de réalisme par rapport au besoin terrain. La communication peut être améliorée (les jeunes pensaient participer à une préparation militaire).

Sur le contenu pédagogique le nombre d'activité par rapport à l'emploi du temps est trop lourde. Il est observé une redondance des activités imposées avec l'éducation nationale (PIX, harcèlement, mémoire).

Conclusion

Cette nouvelle aventure souligne le dynamisme de l'union IHEDN et son réseau. Le partenariat avec la Direction du Service National et de la Jeunesse est une réelle opportunité de développer nos structures à la fois sur le plan national et en respectant un principe de territorialité.

L'enjeu pour l'avenir est la transformation du dispositif service national universel notamment l'arrivée d'un public non volontaire et le passage de la phase artisanale à une phase industrielle (50 000 jeunes prévus pour 2022).

Jérôme SUPERSAC
Chargé de la commission SNU
Union IHEDN



ANNEXE 2

Projet de Budget 2022 à valider par l'assemblée générale 2022.

	Produits / Recettes				Charges / Dépenses			
Nbre	Catégories	2020	2021	2022	Catégories	2020	2021	2022
5	Allocations DPMA / CPEDEF		2 530,00 €	2 530,00 €	Restitutions DPMA / CPEDEF		1 655,70 €	0,00 €
1	Rallye Charente (16)		500,00 €	500,00 €	Rallye Charente (16)			
1	Rallye Charente-Maritime (17)		500,00 €	500,00 €	Rallye Charente-Maritime (17)		17,60 €	
2	Rallyes Deux-Sèvres (79)		800,00 €	800,00 €	Rallyes Deux-Sèvres (79)		1 638,10 €	
1	Rallye Vienne (86)		730,00 €	730,00 €	Rallye Vienne (86)		0,00 €	
	Quote-part des cotisations		30,00 €	0,00 €	Charges à l'initiative des vice-présidents			400,00 €
	AA-IHEDN		30,00 €					
	3AED-IHEDN		0,00 €		Activités Comités validées en CoDir			2 000,00 €
100	Cotisations (32 €)	3 008,00 €	3 008,00 €	3 200,00 €	Quote-part des cotisations (13 €)	1 222,00 €	1 222,00 €	1 300,00 €
0	AR18/C16 : Associé	64,00 €	32,00 €					
0	AR18/C16 : Auditeur	288,00 €	288,00 €		Achat de la Revue Défense		222,00 €	
0	AR18/C17 : Associé	224,00 €	224,00 €					
0	AR18/C17 : Auditeur	640,00 €	704,00 €		Rallyes Poitou-Charentes		2 607,40 €	2 530,00 €
0	AR18/C79 : Associé	128,00 €	128,00 €		Rallye Charente (16)		1 145,00 €	500,00 €
0	AR18/C79 : Auditeur	608,00 €	512,00 €		Rallye Charente-Maritime (17)		482,40 €	500,00 €
0	AR18/C86 : Associé	160,00 €	128,00 €		Rallyes Deux-Sèvres (79)			800,00 €
0	AR18/C86 : Auditeur	896,00 €	992,00 €		Rallye Vienne (86)		980,00 €	730,00 €
25	Abonnements (30 €)	780,00 €	750,00 €	750,00 €	Reversements Abonnements (30 €)	780,00 €	750,00 €	750,00 €
0	AR18/C16 : Associé							
0	AR18/C16 : Auditeur	60,00 €	30,00 €		Frais généraux	615,00 €	432,55 €	700,00 €
0	AR18/C17 : Associé	120,00 €	90,00 €		Déplacements (rallyes, réunions, ...)	271,20 €	57,90 €	200,00 €
0	AR18/C17 : Auditeur	60,00 €	90,00 €		Frais financiers (tenue de compte, carte, ...)	9,00 €	9,00 €	10,00 €
0	AR18/C79 : Associé	30,00 €	60,00 €		Assurances	211,86 €	317,86 €	120,00 €
0	AR18/C79 : Auditeur	150,00 €	180,00 €		Informatique	50,74 €	47,79 €	50,00 €
0	AR18/C86 : Associé	30,00 €	30,00 €		Matériels divers			120,00 €
0	AR18/C86 : Auditeur	330,00 €	270,00 €		Fournitures de bureau			50,00 €
					Impressions diverses (dossiers, rapports, ...)	72,20 €		150,00 €
	Autres produits	18,00 €	913,00 €	0,00 €				
	Dons Adhérents	18,00 €	18,00 €					
	Dons Rallyes		895,00 €		Charges au profit du trinôme académique	200,00 €		100,00 €
	Intérêts d'épargne sur livret				Organisation des réunions (AG, CoDir, ...)		661,00 €	800,00 €
	Dons (abandons de frais)			600,00 €	Déplacements (abandon de frais)			600,00 €
		3 806,00 €	7 231,00 €	7 080,00 €	Autorisation par l'assemblée générale d'utiliser l'épargne accumulée pour des activités de comités validées par le comité directeur (CoDir) dans la limite de 2 000 € par an.	2 817,00 €	7 550,65 €	9 180,00 €
	Résultats	989,00 €	-319,65 €	-2 100,00 €				

ANNEXE 3

Compte de Résultat 2022 provisoire au 10/11/2021.

Produits / Recettes			Charges / Dépenses	
Nbre	Catégories	Montants	Catégories	Montants
5	Allocations DPMA / CPEDEF	2 530,00 €	Restitutions DPMA / CPEDEF	1 655,70 €
1	Rallye Charente (16)	500,00 €	Rallye Charente (16)	
1	Rallye Charente-Maritime (17)	500,00 €	Rallye Charente-Maritime (17)	17,60 €
2	Rallyes Deux-Sèvres (79)	800,00 €	Rallyes Deux-Sèvres (79)	1 638,10 €
1	Rallye Vienne (86)	730,00 €	Rallye Vienne (86)	
	Quote-part des cotisations	30,00 €		
	AA-IHEDN	30,00 €		
	3AED-IHEDN	0,00 €		
94	Cotisations (32 €)	3 008,00 €	Quote-part des cotisations (13 €)	1 222,00 €
1	AR18/C16 : Associé	32,00 €		
9	AR18/C16 : Auditeur	288,00 €	Achat de la Revue Défense	222,00 €
7	AR18/C17 : Associé	224,00 €		
22	AR18/C17 : Auditeur	704,00 €	Rallyes Poitou-Charentes	2 607,40 €
4	AR18/C79 : Associé	128,00 €	Rallye Charente (16)	1 145,00 €
16	AR18/C79 : Auditeur	512,00 €	Rallye Charente-Maritime (17)	482,40 €
4	AR18/C86 : Associé	128,00 €	Rallyes Deux-Sèvres (79)	
31	AR18/C86 : Auditeur	992,00 €	Rallye Vienne (86)	980,00 €
25	Abonnements (30 €)	750,00 €	Reversements Abonnements (30 €)	750,00 €
0	AR18/C16 : Associé			
1	AR18/C16 : Auditeur	30,00 €	Frais généraux	432,55 €
3	AR18/C17 : Associé	90,00 €	Déplacements (rallyes, réunions, ...)	57,90 €
3	AR18/C17 : Auditeur	90,00 €	Frais financiers (tenue de compte, carte, ...)	9,00 €
2	AR18/C79 : Associé	60,00 €	Assurances	317,86 €
6	AR18/C79 : Auditeur	180,00 €	Informatique	47,79 €
1	AR18/C86 : Associé	30,00 €	Matériels divers	
9	AR18/C86 : Auditeur	270,00 €	Fournitures de bureau	
			Impressions diverses (dossiers, rapports,	
	Autres produits	913,00 €		
	Dons Adhérents	18,00 €		
	Dons Rallyes	895,00 €		
	Intérêts d'épargne sur livret		Organisation des réunions (AG, CoDir, ...)	661,00 €
	Dons (abandons de frais)		Déplacements (abandon de frais)	
		7 231,00 €		7 550,65 €

Résultat de l'exercice		Résultats au	31/12/2020	10/11/2021
Produits	7 231,00 €	Compte courant	2 947,28 €	3 524,18 €
Charges	7 550,65 €	Encours		-896,55 €
		Livret d'épargne	18 016,07 €	18 016,07 €
Résultat 2021	-319,65 €	Totaux	20 963,35 €	20 643,70 €

Actif		Passif	
Catégories	Montants	Catégories	Montants
Compte courant	2 627,63 €	Fonds associatifs	20 963,35 €
Livret d'épargne	18 016,07 €	Résultat de l'exercice 2021	-319,65 €
Numéraire	0,00 €		
	20 643,70 €		20 643,70 €

ANNEXE 4



Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole

Association régionale Poitou-Charentes (AR-18) des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

Nom, Prénom :

Adresse :

Véhicule utilisé : Marque N° immatriculation

Je déclare avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérents à ces déplacements.

Date (JJ/MM/AAAA)	Objet (Réunion – Intervention – Représentation ...)	Lieu, trajet, itinéraire	Distance totale parcourue (km)	Montant des frais engagés
Total des frais engagés sur la période				

Je certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus, engagés dans le cadre de mon activité bénévole, et les laisser à l'association AR-18 en tant que don.

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI.

Fait à, le

Signature du responsable de l'activité.

Signature du bénévole.

Sinon, joindre la note de participation.

ANNEXE 5



Remboursement de frais réels engagés dans le cadre d'une activité bénévole

Association régionale Poitou-Charentes (AR-18) des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

Nom, Prénom :

Adresse :

Véhicule utilisé : Marque N° immatriculation

Dans le cadre de

Je déclare avoir engagé des dépenses pour des prestations et/ou avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérentes à ces prestations ou déplacements.

Date (JJ/MM/AAAA)	Objet (Quoi) (Dépenses - Activités)	Nature de la dépense Lieu, trajet, itinéraire (Comment – Avec Quoi)	Distance totale parcourue (km)	Montant des frais engagés
Total des frais engagés sur la période				

Nota. Il est demandé au bénévole d'établir le plus rigoureusement possible la demande de remboursement de frais réels qu'il communiquera à l'association avec les originaux de ses justificatifs (factures, en particulier). Celle-ci doit mentionner précisément l'objet de la dépense, la date à laquelle elle a été engagée, et devant répondre aux questions : Quand – Ou- Quoi – Comment...

Fait à, le

Signature du responsable de l'activité.

Signature du bénévole.

Sinon, joindre la note de participation.